



FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : BARLIAN Audrey

JUGEMENT DE LJ : 15 Juillet 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Institut de beauté

ADRESSE : 4 place Sadi Carnot 06270 VILLENEUVE LOUBET

ENSEIGNE : « *Institut Lealys Kallisté* »

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ : Acquisition 70.000,00 € par acte en date du 25 Novembre 2022

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 2 DERNIERS EXERCICES (2023 & 2024) : 65.735,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 31/08/2028

LOYER ANNUEL : 13.080,00 € HT et Hors charges/an payable mensuellement et d'avance

DESTINATION DES LOCAUX : Institut de beauté,

DEPOT DE GARANTIE : 2 termes de loyer

SUPERFICIE : au premier étage un local 60,58 m2 avec coin cuisine, sanitaires et chauffe-eau électrique individuel plus terrasse de 8 m2.

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Mercredi 10 Septembre 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 40.000,00 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec Madame Audrey BARLIAN.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.